

<p style="text-align: center;">Réunion du conseil municipal du 21 novembre 2016 Questions orales adressées au maire, par le Groupe Villecresnes Avenir</p>
--

1^{ère} question :

Des habitants de la rue Cavaillès se sont élevés récemment contre votre décision d'autoriser la construction de 4 pavillons sur un espace réputé inconstructible.

Pourtant le PLU de Villecresnes possède dans cette zone, un secteur de paysage à préserver ainsi défini :

“Dispositions complémentaires pour la partie délimitée au plan de zonage comme secteur de paysage à préserver. Ne seront admis que :

- *Pour les constructions existantes dans cet espace, les travaux de réfection, rénovation, entretien ou extension limitée et ce dans le cadre des utilisations et occupations du sol admises au présent article.*
- *Les travaux ou aménagements liés à l'entretien, la gestion de cet espace.*
- *Les espaces réservés au stationnement, dans la mesure où ils sont traités dans un souci d'aménagement paysager et qu'ils n'entraînent pas une imperméabilisation des sols.*

Dans tous les cas les travaux ainsi autorisés ne pourront porter atteinte à la qualité ou à l'intégrité de cet espace.”

Nous souhaitons donc que vous expliquiez qui a pris la décision de passer outre cette disposition et pourquoi ?

2^{ème} question :

Le 27 juin, vous nous avez déclaré avoir écrit au procureur de la république et déposé plainte contre X à propos de la revente de matériaux de récupération par certains agents municipaux. Nous sommes étonnés qu'aucune action n'ait été engagée depuis.

Pouvez-vous communiquer une copie du récépissé de dépôt de cette plainte aux membres du conseil municipal ?

3^{ème} question :

De nombreux Villecresnois sont dans l'incertitude la plus totale quant à la date à laquelle leur quartier sera éligible à la fibre optique. Beaucoup se voient simplement répondre que la fibre n'est toujours pas disponible dans leur quartier, et certains de ceux à qui on a affirmé le contraire se retrouvent confrontés à des difficultés de branchement. Que l'interlocuteur soit VALOFIBRE, SFR ou la MAIRIE la réponse est toujours imprécise et ce n'est pas acceptable.

Pourquoi la municipalité (élus ou services) sont-ils incapables de fournir des réponses précises comportant un calendrier d'équipement pour chaque rue ?

4^{ème} question :

A ce jour, aucune information ne figure dans les documents officiels présentés au conseil municipal sur votre décision de mettre fin au contrat de Madame CREPEY.

Il semblerait que vous soyez néanmoins sur le point de recruter un nouveau DGS.

Pouvez-vous confirmer ou infirmer cette information et le cas échéant nous dire de qui il s'agit ?

5ème question :

À la suite de la démission de trois des quatre administrateurs du CCAS nommés par vous-même en 2014, et devant l'obligation de rétablir une parité entre les membres nommés et les administrateurs élus, quelle publicité comptez-vous faire pour informer les villecresnois et les associations ? Avez-vous l'intention de passer outre la publicité par affichage administratif pourtant légalement obligatoire ? Avez-vous l'intention de faire une publicité sur le site internet de la ville ?